

DÉLIBÉRATION N°2026-04-27-28
CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Dominique CHESNEAU ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absente excusée : Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Michael DE SMET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Landry FAUCON est désigné secrétaire de séance.

Objet : Location appartement communal T5 - 4 place de la Mairie

Monsieur le Maire informe que sur demande du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant du loyer du grand appartement situé au 4 place de la Mairie.

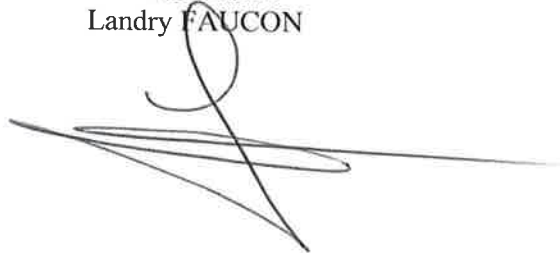
Le montant du loyer actuel s'élève à 719.57 euros hors charges. Celui-ci est révisable une fois par an en cas de hausse de l'indice. L'Indice de Référence de Loyer à prendre en compte est celui du 3^{ème} trimestre 2021 dont la valeur est 131.67 et l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le loyer à 719.57 € hors charges à compter du 1^{er} février 2026.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire
Landry FAUCON



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le **30 AVR. 2026**
Affiché le **30 AVR. 2026**